

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf le trente janvier, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
7	Indemnités Percepteur	Indemnités de budget et de conseil Percepteur	
8	SPA	Convention fourrière SPA	
9	Aménagement paysager abords de la Mairie	Devis aménagement paysager abords de la Mairie	
10	Chemin rural de Grangeneuve	Devis bornage chemin rural de Grangeneuve	
11	Salle des fêtes	Devis mission SPS travaux salle des fêtes	
12	Salle des fêtes	Travaux salle des fêtes	
13	Illumination Mairie	Devis illumination de la Mairie	

L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 24 janvier 2019.

**Etaient présents** : Jean-Thierry LANSADE, POUGET Marie-Pierre, Josette LAGORCE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-Catherine ROHOF, Jean-Luc RABOISSON, Cédric MEYROU, Aurélie COMBESCAOT, Franck POURTAL,

**Absents excusés** : Sophie BUYTAERT, Alain BATAAC, Florentine POUCHIN, Hélène DENOST

**Absents non excusés** : Francis CARNET GUILLOT, Sébastien BAGGIO

**Procurations** : Alain BATAAC à Jean-Thierry LANSADE  
Florentine POUCHIN à Franck POURTAL  
Hélène DENOST à Marie-Catherine ROHOF

**Secrétaire de séance** : Cédric MEYROU

Approbation des comptes-rendus du 11 décembre 2018 et du 16 janvier 2019

### **Adoption de l'ordre du jour**

#### **Délibérations**

- Indemnités de budget et de conseil du Percepteur
- Convention fourrière SPA
- Devis aménagement paysager abords de la Mairie
- Devis bornage chemin rural de Grangeneuve
- Devis mission SPS travaux salle des fêtes
- Travaux salle des fêtes
- Devis M. CARLET illumination de la Mairie

**Communauté de Communes**

**Commissions et syndicats**

## Bulletin Municipal et agenda des manifestations

### Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### **INDEMNITES DE BUDGET ET DE CONSEIL DU PERCEPTEUR**

#### Délibération

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de payer à Mme TREBOUTTE les indemnités de conseil pour l'année 2018.

Ces indemnités s'élèvent à la somme de 747,00 €.

Après en avoir délibéré le conseil par 10 voix Pour et 1 abstention (Mme POUCHIN) accepte de verser cette prestation à Mme TREBOUTTE.

### **CONVENTION FOURRIERE SPA**

Le Maire informe le Conseil que la convention fourrière avec la SPA est arrivée à expiration le 31 décembre dernier et qu'il convient de la renouveler pour l'année 2019.

Le montant de cette prestation s'élève à 0,75 € par habitant, soit 1077,75 pour l'année 2019.

Le débat s'engage.

Compte tenu des problèmes de divagation d'animaux sur la Commune et malgré nos demandes d'interventions de la SPA auprès des propriétaires, aucune solution n'a été apportée. Aussi le conseil municipal souhaite un temps de réflexion et décide à l'unanimité de reporter le vote à la prochaine réunion.

Madame LAGORCE informe qu'une personne de Villeneuve de Duras récupère les animaux trouvés sur le domaine public et pense qu'il serait judicieux de la contacter pour savoir si elle accepterait de prendre les animaux qui sont trouvés sur notre Commune.

### **DEVIS AMENAGEMENT PAYSAGER ABORDS DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis pour l'aménagement paysager devant la Mairie ;

Ce devis d'un montant de 11 326 € TT comprend l'arrosage automatique intégré.

Monsieur RABOISSON demande au Maire de négocier auprès de l'entrepreneur le montant pour niveler la terre, car il trouve que 700 € pour réaliser ce travail est un peu cher.

Le Maire approuve et demandera à l'artisan la possibilité d'une ristourne.

Monsieur RABOISSON émet aussi une réserve sur la méthode de réaliser les tranchées à la trancheuse en raison des réseaux qui passent à cet endroit.

#### Délibération

Dans le cadre des abords de la Mairie, le Maire présente au conseil un devis de la Sté Nature et Florum pour l'aménagement paysager devant la Mairie.

Ce devis s'élève à 11 326, 44 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition.

### **DEVIS BORNAGE CHEMIN RURAL DE GRANGENEUVE**

Dans le cadre des travaux de la SNCF et de la création de la voie nouvelle, le Maire propose au conseil de procéder aussi au bornage du chemin rural de la passerelle.

Il présente un devis du cabinet CERCEAU d'un montant de 1140 € TTC.

Compte tenu des précédents devis présentés pour le bornage des terrains le long de la voie ferrée, le Maire propose au conseil de négocier le prix de ce bornage auprès du géomètre.

Le conseil approuve cette décision

#### Délibération

Monsieur le Maire présente au conseil un devis du cabinet CERCEAU pour procéder au bornage du chemin rural de la passerelle.

Ce devis s'élève à la somme de 1140 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et charge le Maire de signer tous les actes à intervenir dans cette affaire.

## **DEVIS MISSION SPS TRAVAUX A LA SALLE DES FETES**

#### Délibération

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle des fêtes, le Maire présente au conseil un devis de la Sté SOCOTEC pour la mission de coordination SPS.

Il rappelle que la Commune a déjà mandaté cette société pour la mission contrôle technique pour les travaux à la salle des fêtes.

Ce devis s'élève à la somme de 4 104,00 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.

## **TRAVAUX A LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet d'avancement des travaux d'aménagement de la salle des fêtes.

Quelques modifications sont à apportées sur les plans, notamment concernant la surface du local rangement.

Le Maire propose au conseil de faire une réunion avec l'architecte pour répondre à toutes leurs questions et pour représenter le projet avant de lancer l'appel d'offres.

## **DEVIS ILLUMINATION DE LA MAIRIE**

#### Délibération

Afin de clore le dossier de l'aménagement des abords de la Mairie, le Maire présente un devis de M. CARLET pour l'illumination de la façade du bâtiment.

Ce devis s'élève à la somme de 6 157,82 € TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

**Commission bâtiments** : la commission des bâtiments s'est réunie pour étudier le dossier relatif aux travaux à effectuer à l'ancienne poste. La commission préconise de faire passer un architecte pour définir les travaux.

Le conseil ne se montre pas favorable au passage d'un architecte.

**SDE 24** : Monsieur le Maire présente l'étude réalisée par le SDE 24 concernant le pré-diagnostic énergétique école-Mairie. Il informe le conseil que le SDE 24 viendra le mardi 05 février à 10 h 00 présenter oralement ce bilan, il invite les élus à participer à cette rencontre.

**ENEDIS :** Le Maire informe le conseil qu'il a reçu Mme CABANEL d'ENEDIS concernant l'enfouissement du réseau HTA dans le bourg.

Ce devis d'un montant de 68 890, 56 € TTC comprend la dépose du réseau aérien HTA depuis le poste du Bourg jusqu'au poste de Tête Noire, la pose de réseau souterrain HTA, le forage sous la voie ferrée, la dépose des supports béton.

Ce Devis sera présenté au prochain conseil municipal, ainsi que celui du SDE 24 concernant aussi l'enfouissement du réseau éclairage public et des câbles téléphoniques.

**Personnel communal :** Monsieur FAVRETTO demande la possibilité de disposer d'un agent de voirie le vendredi après-midi, en raison des problèmes récurrents de divagation d'animaux qui surviennent généralement le vendredi après-midi.

Différentes solutions sont actuellement à l'étude notamment de faire payer aux propriétaires d'animaux en errance une amende.

L'emploi d'un agent supplémentaire pendant la période d'été sera évoqué lors de l'élaboration du budget.

**Association des jeunes :** Mme POUGET informe le Conseil qu'il reste un reliquat d'argent sur le compte de l'association des jeunes actuellement en sommeil. Elle propose de financer l'achat de jeux pour les petits au terrain multi sports.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 50

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josette LAGORCE		Jean-Luc RABOISSON	
Franck POURTAL		Sophie BUYTAERT	absente
Alain BATAc	absent	Sébastien BAGGIO	absent
Hélène DENOST	Absente	Cédric MEYROU	
Marie-Pierre POUGET		Aurélié COMBESCOT	
Marie-Catherine ROHOF		Francis CARNET-GUILLOT	absent

